



**ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PHYSIQUE ET D'INGÉNIERIE**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024-2025

Licence Professionnelle "Métiers de l'électricité et de l'énergie"

Parcours : Distribution électrique et performance énergétique

Conseil de Gestion : avis favorable le 05 septembre 2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10 septembre 2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

LICENCE Professionnelle - mention : "Métiers de l'électricité et de l'énergie"

Responsable Pédagogique de la mention : **Thierry CHAMBON**

Parcours unique : DEPE "Distribution électrique et performance énergétique"	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Parcours unique : DEPE "Distribution électrique et performance énergétique"	Thierry CHAMBON (Tel : 04.73.40.77.92)	thierry.chambon@uca.fr

Contact en scolarité :

Informations d'ordre pédagogique (emploi du temps, jury ...)

Mme Fatima KHERAGHEL - email : fatima.kheraghel@uca.fr - Tel : 04.73.40.52.69

Informations concernant les contrats, la formation continue

Mme Eugénie LECLERC - email : fc.pac@uca.fr - Tel : 04.73.40.70.08

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	obligatoire
Assiduité aux TD	obligatoire
Assiduité aux TP	obligatoire
Assiduité aux autres activités : séances de débriefing, tuteurat ...	obligatoire pour toutes activités : enseignement, contrôle continu et autres activités diverses (séance de tuteurat ou de débriefing ...)
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation de l'épreuve pour le calcul de la moyenne de l'UE ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Pour les épreuves d'évaluation en compétences, organisation d'une autre séance d'examen pour les candidats présentant une absence justifiée. Absence injustifiée => Note de 0/20 à l'épreuve

Stages par alternance		
Parcours	durée minimale	calendrier/période en entreprise
Parcours unique : "Distribution électrique et performance énergétique"	4 mois par alternance	- du 11/11/24 au 22/11/24 - du 16/12/24 au 03/01/25 - du 20/01/25 au 31/01/25 - du 17/02/25 au 07/03/25 - du 31/03/25 au 18/04/25 - du 12/05/25 au 30/05/25 - du 23/06/25 au 29/08/25 (voir onglet " Planning Alternance ")

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022.

Référent stage pour la formation : Thierry CHAMBON (thierry.chambon@uca.fr) - Tel : 04.73.40.77.92

MODALITÉS DE COMPENSATION

Parcours "Distribution électrique et performance énergétique"					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Remarque
Bloc A : Communication et Culture d'entreprise	UE1 : Communication en anglais	3 ECTS	X		
	UE2 : Management et droit du travail	3 ECTS			
Bloc E : Le Travail en mode "Projet" et Amélioration de la Performance	UE3 : Les métiers de l'électricité (Technicien en BE Électricité - Chargé d'Affaires en électricité)	3 ECTS		X	Compétences indispensables comme prérequis au développement des compétences en stage (Bloc F)
	UE4 : Outils qualité et amélioration de la performance	3 ECTS			
Bloc B : Dimensionnement et Conformité des installations électriques HT/BT	UE5 : Réglementation électrique et Distribution électrique	6 ECTS		X	1^{er} Bloc Technique correspondant aux compétences électriques mentionnées dans l'intitulé du diplôme " Métiers de l'électricité " et de l'énergie".
	UE6 : Dimensionnement des installations électriques	3 ECTS			
	UE7 : Distribution électrique HT	3 ECTS			
Bloc C : Éclairage Systèmes de Sécurité Incendie et Contrôle d'accès	UE8 : Eclairage et SSI 1	3 ECTS		X	2^{ème} Bloc Technique.
	UE8 bis : Eclairage et SSI 2	3 ECTS			
Bloc D : ENR "Énergies Renouvelable" et Transition énergétique	UE9 : Transition énergétique	3 ECTS		X	3^{ème} Bloc Technique correspondant aux compétences énergétiques mentionnées dans l'intitulé du diplôme " Métiers de l'électricité et de l'énergie ".
	UE10 : Bâtiment transition énergétique et numérique	3 ECTS			
	UE11 : Énergies Renouvelables (éolien et Photovoltaïque)	3 ECTS			
Bloc F : Travail en équipe et Développement des compétences	UE12 : Projet tuteuré sur l'une des thématiques : électricité, éclairage et/ou SSI, Transition énergétique et ENR, Travail de Chargé d'affaires	9 ECTS		X	Développement des compétences métiers correspondant à minima à l'une des compétences techniques présentées dans l'un des 3 blocs : Bloc B, Bloc C ou Bloc D.
	UE13 : Stage en entreprise	12 ECTS			

Remarque :

Cette Licence n'a bien qu'**un seul parcours d'enseignement** car les Unités d'Enseignement sont les mêmes pour tous les étudiants.

En effet les étudiants ou plutôt leur entreprise doivent décider de leur faire développer et mettre en application au cours des alternances en entreprise, à **minima l'une des 3 thématiques** correspondant à l'un des blocs de savoirs/compétences :

- thématique n°1 "Dimensionnement et Conformité des installations électriques HT/BT" du Bloc B de compétences
- thématique n°2 "Éclairage Systèmes de Sécurité Incendie et Contrôle d'accès" du Bloc C de compétences
- thématique n°3 "Énergies Renouvelable (ENR) et Transition énergétique"" du Bloc D de compétences

Si l'entreprise peut développer deux de ces blocs de compétence et à fortiori les 3 blocs, c'est encore mieux.

A la fin de sa formation pour que l'étudiant puissent réellement afficher la compétence qu'il a développée en entreprise, il est indispensable qu'il valide également son Bloc de compétence Stage (Bloc F) et le Bloc préparatoire au stage "Bloc B".

Ce bloc B sur la Démarche projet, la Démarche Qualité et le travail en Bureau d'Etudes doit permettre à l'étudiant d'être acteur de sa formation et d'être ainsi plus performant au cours de son stage en entreprise.

Parcours "Distribution électrique et performance énergétique"

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

60 crédits (100% des UE)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance			
					Type de contrôle*	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'é pr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	E	UE 3 : Les métiers de l'électricité (Technicien en BE Électricité - Chargé d'Affaires en électricité)	3													
		UE3			EvC	100%	≥3				NC	NC	NC	1	E	1h30
	E	UE 4 : Outils qualité et amélioration de la performance	3													
		UE4			EvC	100%	≥4				NC	NC	NC	2	E+O	30'
	B	UE5 : Réglementation électrique et Distribution électrique	6													
		UE5			EvC	100%	≥6				NC	NC	NC	3	E	1h30*2 + 2h
	B	UE6 : électrotechnique et Dimensionnement des installations	3													
		UE6 : électrotechnique (Dimensionnement des installations)			EvC	100%	≥4				NC	NC	NC	4	E+O+A	1h00*3 + 30'
	C	UE8 : Eclairage et SSI 1	3													
		UE8 : Eclairage et SSI 1		1	EvC	100%	≥3				NC	NC	NC	2	E	1h30
	C	UE8bis : Eclairage et SSI 2	3													
		UE8bis : Eclairage et SSI 2		1	EvC	100%	≥3				NC	NC	NC	2	E	1h30+1h
	D	UE9 : Transition énergétique	3													
		UE9		1	EvC	100%	4				NC	NC	NC	3	E	1h*2 + 30'
	D	UE10 : Bâtiment transition énergétique et numérique	3													
		UE10		1	EvC	100%	≥3				NC	NC	NC	2	E+TP/M	1h+4h
	D	UE11 : Énergies Renouvelable (éolien et Photovoltaïque)	3													
	UE11		1	EvC	100%	≥3				NC	NC	NC	4	E+O	1h*2+30'*2	
			30													

2	A	UE 1 : Anglais	3												
		UE 1 : anglais			EvC	100%	≥2			NC	NC	NC	2	E+O	1h30+30'
	A	UE 2 : Management et droit du travail	3												
		UE2			EvC	100%	≥3			NC	NC	NC	1	E	1h30
	B	UE 7 : Structure des installations électriques HT	3												
		UE7			EvC	100%	≥4			NC	NC	NC	3	E+TP+O+A	1h30+2h+30'
	F	UE12 : projet tuteuré	6												
		UE12 : projet tuteuré			EvC	100%	≥3			NC	NC	NC	2	M+O	40'
	F	UE13 : Stage en entreprise	15												
	UE13			EvC	100%	3			NC	NC	NC	2	M+O	40'	
		30													

Remarques :

UE2 : "A" pour désigner le comportement en séance (participation)

UE3 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

UE4 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

Pour les 2 Unités d'Enseignement (UE3 et UE4) du Bloc E "Travail en mode "Projet" et Amélioration de la Performance les épreuves de 2nde session sont une évaluation en compétences.

UE6 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

UE7 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

Toutes les notes de ces épreuves de contrôles continus peuvent être conservées pour la 2nde session si globalement leur moyenne est $\geq 10 / 20$ à l'exception des 2 épreuves pour l'évaluation en compétences (UE6,UE7) qui doivent impérativement être repassées.

UE5 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

Les 2 notes d'Éclairage public et éclairage extérieur peuvent être conservées pour la 2nde session si globalement leur moyenne est $\geq 10 / 20$

Les 2 notes d'Éclairage des lieux de travail et de sécurité peuvent être conservées pour la 2nde session si globalement leur moyenne est $\geq 10 / 20$

La notes de SSI peut être conservées pour la 2nde session si globalement sa moyenne est $\geq 10 / 20$

UE9 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

UE11 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences

UE10 : "A" pour comportement en séance et participation et investissement dans le travail demandé

Toutes les notes de ces épreuves de contrôles continus peuvent être conservées pour la 2nde session si globalement leur moyenne est $\geq 10 / 20$ à l'exception des 2 épreuves pour l'évaluation en compétences (UE9,UE11) qui doivent impérativement être repassées en 2nde session.

UE 12 et UE13 : "A" pour QCM d'évaluation en savoirs/compétences métiers par le Maître de Stage

La note entreprise est conservée en seconde chance.

* = pas de RSE possible car formation 100% en alternance